



PROJET D'AMENDEMENT ISO 1043-1:2001/DAmD 1.2

ISO/TC 61/SC 1

Secrétariat: BSI

Début de vote:
2008-01-24

Vote clos le:
2008-03-24

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Plastiques — Symboles et termes abrégés —

Partie 1:

Polymères de base et leurs caractéristiques spéciales

AMENDEMENT 1: Symbole pour les recyclats

Plastics — Symbols and abbreviated terms —

Part 1: Basic polymers and their special characteristics

AMENDMENT 1: Symbol for plastics recyclate

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ICS 83.080.01

[ISO 1043-1:2001/DAmD 1.2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a277a0-02e4-4937-96db-27da5ac99e1d/iso-1043-1-2001-damd-1-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a277a0-02e4-4937-96db-27da5ac99e1d/iso-1043-1-2001-damd-1-2>

ENQUÊTE PARALLÈLE ISO/CEN

Le Secrétaire général du CEN a informé le Secrétaire général de l'ISO que le présent ISO/DIS couvre un sujet présentant un intérêt pour la normalisation européenne. **Conformément au mode de collaboration sous la direction de l'ISO, tel que défini dans l'Accord de Vienne, une consultation sur cet ISO/DIS a la même portée pour les membres du CEN qu'une enquête au sein du CEN sur un projet de Norme européenne.** En cas d'acceptation de ce projet, un projet final, établi sur la base des observations reçues, sera soumis en parallèle à un vote de deux mois sur le FDIS au sein de l'ISO et à un vote formel au sein du CEN.

Pour accélérer la distribution, le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité. Le travail de rédaction et de composition de texte sera effectué au Secrétariat central de l'ISO au stade de publication.

To expedite distribution, this document is circulated as received from the committee secretariat. ISO Central Secretariat work of editing and text composition will be undertaken at publication stage.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

PDF — Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 1043-1:2001/DAmD 1.2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a277a0-02e4-4937-96db-27da5ac99e1d/iso-1043-1-2001-damd-1-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a277a0-02e4-4937-96db-27da5ac99e1d/iso-1043-1-2001-damd-1-2>

Notice de droit d'auteur

Ce document de l'ISO est un projet de Norme internationale qui est protégé par les droits d'auteur de l'ISO. Sauf autorisé par les lois en matière de droits d'auteur du pays utilisateur, aucune partie de ce projet ISO ne peut être reproduite, enregistrée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, les enregistrements ou autres, sans autorisation écrite préalable.

Les demandes d'autorisation de reproduction doivent être envoyées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Toute reproduction est soumise au paiement de droits ou à un contrat de licence.

Les contrevenants pourront être poursuivis.

Sommaire

Page

Avant-proposiv

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO 1043-1:2001/DAmD 1.2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a277a0-02e4-4937-96db-27da5ac99e1d/iso-1043-1-2001-damd-1-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a277a0-02e4-4937-96db-27da5ac99e1d/iso-1043-1-2001-damd-1-2>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 1043-1:2001 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 61, *Plastiques*, sous-comité SC 1, et par le comité technique (standards.iteh.ai) en collaboration.

[ISO 1043-1:2001/DAmD 1.2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a277a0-02e4-4937-96db-27da5ac99e1d/iso-1043-1-2001-damd-1-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a277a0-02e4-4937-96db-27da5ac99e1d/iso-1043-1-2001-damd-1-2>

Plastiques — Symboles et termes abrégés —

Partie 1:

Polymères de base et leurs caractéristiques spéciales

AMENDEMENT 1: Symbole pour les recyclats

Article 2. Ajouter « l'ISO 14021:1999 « Marquage et déclarations environnementaux -- Autodéclarations environnementales (Etiquetage de type II) »

Insérer le nouvel Article 7 suivant :

Article 7 Symbole pour recyclat de plastiques

Le symbole **(RC)** (composé des lettres majuscules 'RC' entre parenthèses) est une option (selon l'ISO 14021:1999) qui peut être utilisée en plus du terme abrégé pour le polymère de base et des symboles qui correspondent à des caractéristiques spéciales. Le symbole (RC) doit toujours se trouver à la fin des termes abrégés et des symboles correspondant aux plastiques.

Le symbole (RC) ne s'applique à un matériau que pour déclarer une teneur importante de recyclat. Lorsqu'une teneur en recyclat doit être déclarée de manière spécifique, les lettres majuscules 'RC' peuvent être suivies du nombre correspondant au pourcentage minimal en masse de la teneur en recyclat, entre parenthèses, par exemple « (RC50) ».

L'utilisation du symbole et la déclaration d'une teneur en recyclat doivent être décidées conformément aux intentions générales définies par l'ISO 14021:1999. Conformément au domaine d'application de cette Norme, la boucle de Möbius pour le marquage des produits n'est pas utilisée dans les termes abrégés et les symboles des plastiques.

Renommer l'Article 7 existant et insérer les nouveaux exemples 4, 5 et 6 dans le nouvel **Article 8** :

Article 8 Exemples d'utilisation de symboles

EXEMPLE 4 : PET (RC)	poly(téréphtalate d'éthylène) résultant de recyclats de PET
EXEMPLE 5 : PE-HD (RC)	polyéthylène haute densité résultant de recyclats de PE-HD
EXEMPLE 6 : PA 66 GF20 (RC70)	polymère d'hexaméthylènediamide (polyamide) contenant 20 % en masse de fibres de verre, résultant au total d'une proportion d'au moins 70% de recyclats PA 66 avec une teneur variable en fibres de verre et 30% de matériau vierge.

NOTE Le terme « recyclat » doit s'appliquer à tous les composants du matériau plastique spécifié y compris les charges, les matériaux de renforcement, les plastifiants et les ignifugeants. (ISO 1043-2 :2002, ISO 1043-3 :1996 et ISO 1043-4 :1998) et ne s'applique pas uniquement aux composants spécifiques.